

# REGLEMENT DE LA PLANEZARDE Running/Biathlon 2018

**Art.1** Définition : **La Planézarde 2018** regroupe 2 épreuves en solo ou en relais de 2 coureurs ; un parcours Elite et parcours Famille.

La Planézarde se déroulera le dimanche 16 septembre 2018 sur la commune de Coltines (15170).

L'organisateur de cette course est l'association « Les Fondateurs Coltinois » le bourg 15170 COLTINES, représentée légalement par son président Didier Amarger.

- 1- Chaque équipier fera son relais seul.
- 2- Inscriptions avant le jeudi 13 septembre à minuit.
- 3- Ce sont des carabines laser qui seront utilisées, donc sans risque.
- 4- Le départ, le passage de relais et l'arrivée se feront sur l'espace de biathlon.
- 5- L'activité de biathlon aura lieu au stade municipal (terrain de sports) de Coltines.
- 6- Le pas de tir pourra accueillir 5 tireurs en même temps.
- 7- Le pas de tir et son cheminement seront balisés.
- 8- Un SAS d'attente à l'entrée du biathlon sera mis en place avec temporisation du chrono pour les équipes en attente.
- 9- Chaque équipe aura une puce électronique au doigt qui servira de témoin pour chaque passage de relais.
- 10- Cette activité sera sous la responsabilité de Monsieur Didier Pradon prestataire « Biathlon » à Biathlon Attitude.
- 11- En tant que Brevet d'état Ski de fond, Monsieur Didier Pradon possède les prérogatives pour l'encadrement du biathlon laser (voir sa carte professionnelle dans le dossier)

**IMPORTANT** : Pour des raisons de sécurité l'activité biathlon se fait avec des carabines no risk laser dont le prestataire est Monsieur Didier Pradon de Biathlon Attitude <http://www.biathlon-attitude.com/>.

## **Art.2** Licence ou certificat médical

Au regard de l'article L.231.3, pour toute inscription, (quelle que soit la distance ou la catégorie) tout coureur devra obligatoirement présenter soit :

- Une licence Athlé Compétition,
- Une licence délivrée par la fédération de Triathlon,

Les coureurs non licenciés des fédérations ci-dessus devront justifier d'un certificat médical de non contre-indication **à la pratique du sport en compétition.**

### **Art. 3 Le parcours Elite**

Le parcours Elite sera ouvert à partir de la catégorie Cadet. Ce parcours sera de 12.5 kilomètres au total et sera divisé en 5 portions égales nommées boucles. Celui-ci pourra être parcouru en solo ou en duo.

Le nombre de tour est de 5. Les quatre premiers tours seront validés par un passage au tir de précision durant lequel les fautes de tirs ajouteront des tours de pénalité de 150 mètres.

Pour les duos, chaque coureur parcourra alternativement le bouclage de 2,5 kilomètres. Chaque coureur validera donc 2 séances de tir de précision. Le cinquième tour pourra être effectué par les 2 coureurs mais seul le temps du coureur porteur du doigt électronique sera comptabilisé.

De 8h30 à 9h30 : inscriptions au stade municipal de Coltines. 10€ pour les solos et 20€ pour les duos.

De 9h30 10h15 : entraînement au maniement de la carabine laser.

10h30 : départ.

Un ravitaillement en eau sera mis à disposition des coureurs au niveau du bouclage.

A la suite de l'épreuve un ravitaillement buffet sera offert aux coureurs et les résultats seront proclamés. Les 3 premiers solos masculins, les 3 premiers solos féminins ainsi que les 3 premiers duos seront récompensés.

### **Art. 4 Le parcours Famille**

Le parcours Famille sera ouvert à partir de la catégorie Benjamin pour les solos et Poussin pour les duos. Ce parcours sera de 2.5 kilomètres au total et sera divisé en 5 portions égales nommées boucles. Celui-ci pourra être parcouru en solo ou en duo.

Le nombre de tour est de 5. Les quatre premiers tours seront validés par un passage au tir de précision durant lequel les fautes de tirs seront pénalisées par des pénalités de temps.

Pour les duos, chaque coureur parcourra alternativement le bouclage de 0.5 kilomètre. Chaque coureur validera donc 2 séances de tir de précision. Le cinquième tour pourra être effectué par les 2 coureurs mais seul le temps du coureur porteur du doigt électronique sera comptabilisé.

De 13h00 à 13h30 : inscriptions de au stade municipal de Coltines. 10€ pour les solos et pour les duos.

De 13h30 14h15 : entraînement au maniement de la carabine laser.

14h30 : départ.

Un ravitaillement en eau sera mis à disposition des coureurs au niveau du bouclage.

A la suite de l'épreuve un ravitaillement « goûter » sera offert aux coureurs et les résultats seront proclamés. Les 3 premiers solos ainsi que les 3 premiers duos seront récompensés.

## **Art.5 Catégories d'âge**

### **Les Catégories d'âge 2018**

(valable jusqu'au 31 octobre 2018, ces catégories changeront le 1er novembre 2018)

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	VE	1978 et avant
Seniors	SE	1979 à 1995
Espoirs	ES	1996 à 1998
Juniors	JU	1999 et 2000
Cadets	CA	2001 et 2002
Minimes	MI	2003 et 2004
Benjamins	BE	2005 et 2006
Poussins	PO	2007 et 2008
École d'Athlétisme	EA	2009 à 2011
Baby Athlé	BB	2012 et après

**Art. 6 Abandon** : Tout coureur abandonnant doit remettre son dossard aux organisateurs, au « PC course » ou à un signaleur.

**Art. 7** L'épreuve sera encadrée par les organisateurs et la protection civile.

### **Art. 8 Droit à l'image**

Les organisateurs pourront utiliser les photos qu'ils auront prises pour la promotion de leur épreuve sans qu'aucune indemnité ne soit versée aux personnes concernées par celles-ci.

### **Art. 9 Assurances**

**Responsabilité civile** : les organisateurs sont couverts par une police responsabilité civile souscrite auprès de l'assureur GROUPAMA N°15021234 L / 7003.

**Individuelle accident** : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident survenu pour cause de déficience physique au cours de l'épreuve.

**Art. 10** L'Association Les Fondateurs Coltoinois, centre CHANTARISA, se réserve le droit d'apporter des modifications au règlement. Celles-ci seraient portées à la connaissance des coureurs en temps utile soit, avant le départ.